1 990 000 F

Développement Social du Quartier de Montrapon/Fontaine Ecu - Aménagements extérieurs Fontaine Ecu - Demandes de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur: Dans le cadre du Développement Social du Quartier de Montrapon/Fontaine Ecu, avait été décidé l'aménagement des espaces extérieurs à la cité de Fontaine Ecu/Chaillot. Par délibérations des 15 décembre 1986 et 28 septembre 1987, le Conseil Municipal avait d'ailleurs sollicité les premières participations financières de l'État, de la Région et du Département.

L'ensemble de l'opération est estimé à 7 080 000 F TTC.

A ce jour, les aménagements suivants ont été engagés :

- abords Fontaine Ecu, 1ère tranche

se décomposant comme suit :

* espace boules, placette devant Régie de Quartier, aménagement de parkings et cheminement piétons,

plantations, espaces jeux adolescents et petits 1 770 000 F

* éclairage public abords 150 000 F

* cheminement piétons rue de Chaillot 70 000 F

- abords Régie de Quartier 140 000 F

Total engagé TTC 2 130 000 F

Il reste à engager les opérations suivantes :

- abords bâtiment Chaillot 500 000 F

- abords Fontaine Ecu, 2^{ème} tranche 750 000F

se décomposant comme suit :

* aire réparation véhicule 150 000 F

* clôture limite boulevard 600 000 F

- passerelle traversant le boulevard 2 200 00 F

- action de participation des habitants à ces aménagements extérieurs (coût interventions extérieures et matériaux)

extérieurs (coût interventions extérieures et matériaux) 1 500 000 F

Total restant à engager TTC 4 950 000 F

Total général de l'opération TTC 7 080 000 F

Le financement assuré à ce jour, s'établit comme suit :

- Subventions :

État DRAE200 000 FRégion39 000 FDépartement30 000 FParticipation de l'Office Municipal d'HLM150 000 F

Ces participations ont été calculées sur une dépense de 700 000 F TTC correspondant à la première tranche de travaux (1986-1987).

- participation Ville 1 599 000 F Total 2 018 000 F

En outre, une participation complémentaire de 500 000 F de l'Office Municipal d'HLM est sur le point de nous être notifiée.

Il reste donc à financer une somme de 4 562 000 F.

L'État, la Région et le Département sont susceptibles d'accorder des subventions complémentaires pour cette opération.

Sur avis favorable unanime de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- 1. adopter le projet d'aménagements extérieurs à la Cité Fontaine Ecu/Chaillot,
- 2. solliciter les participations complémentaires de l'État, de la Région et du Département,
- 3. inscrire ces participations au budget supplémentaire de l'exercice en cours, dès réception des décisions attributives de subventions ou participations :
 - * en recettes au chapitre 908.6.1051/1052/1053/1059/85114 code service 30300,
 - * en dépenses au chapitre 908.6.235.85114 code service 30300,
- 4. s'engager à assurer la part complémentaire restant à la charge de la Ville sur les budgets des années 1990 et suivantes,
- 5. autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

Après en délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.